Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX

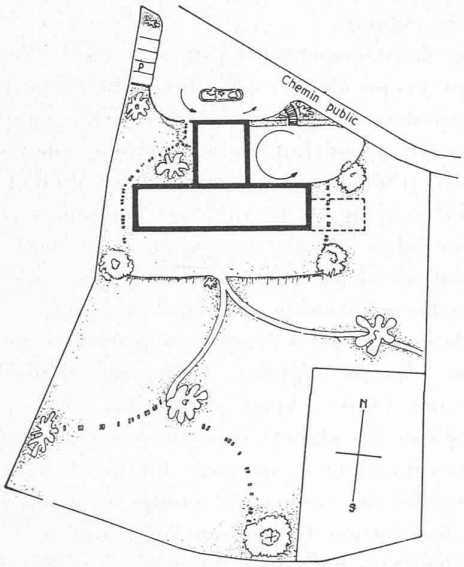

Situation. Echelle 1 : 1500.

1er rang : Projet « C 4 »,

de MM. *M.* et *A. Chappuis*, architectes, à Vevey.

Jugement du jury :

Bonne implantation. Plans très clairs et bien ordonnés. Chambres de sœurs au nord critiquables. Même observation que le No 26, en ce qui concerne les terrassements. Façades bien proportionnées, mais banales dans le détail. Hauteurs d'étages très basses, cube à augmenter.

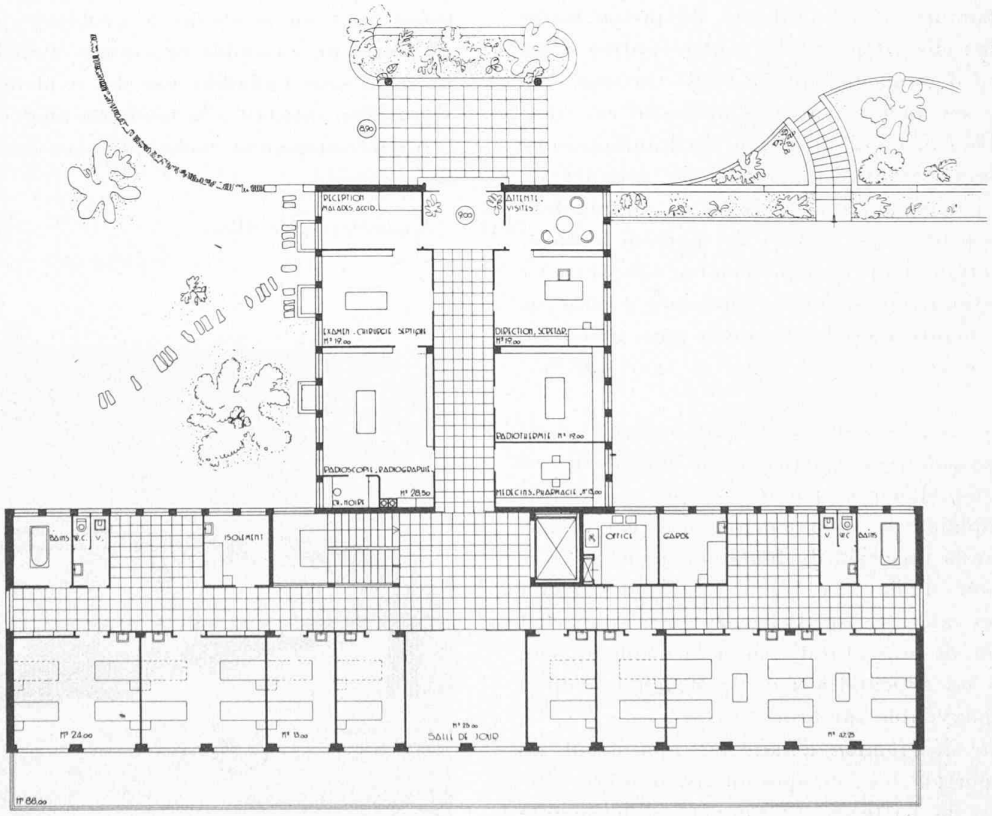

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 300.

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX

1er rang : MM. *M.* et *A. Chappuis*, architectes, à Vevey.

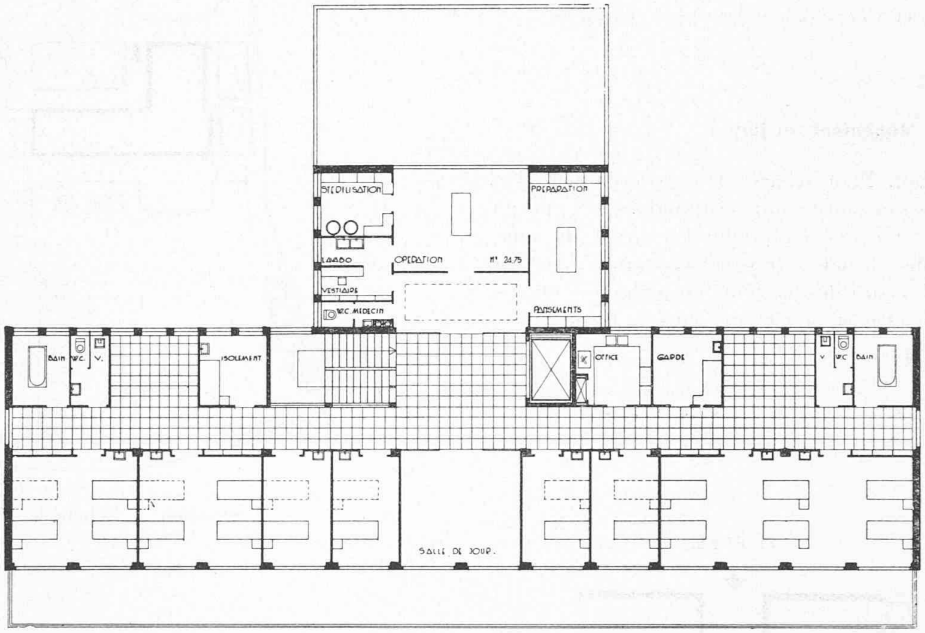

Plan du 1er étage. — Echelle 1 : 300.

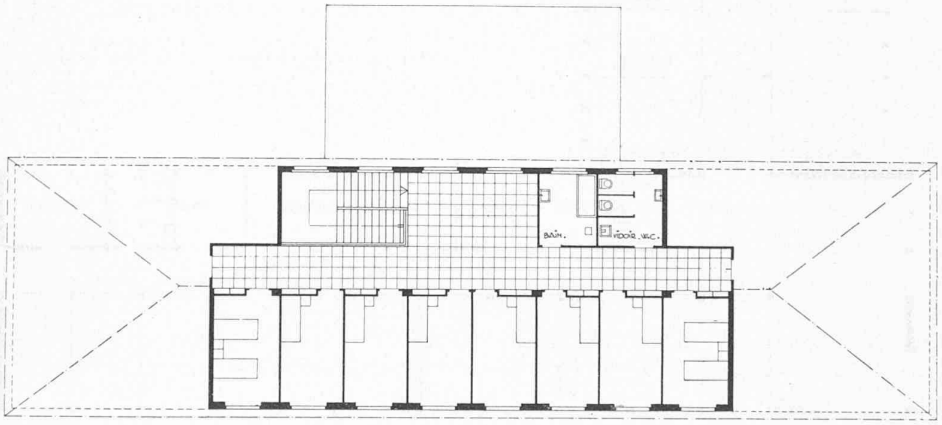

Plan des combles. — Echelle 1 : 300.

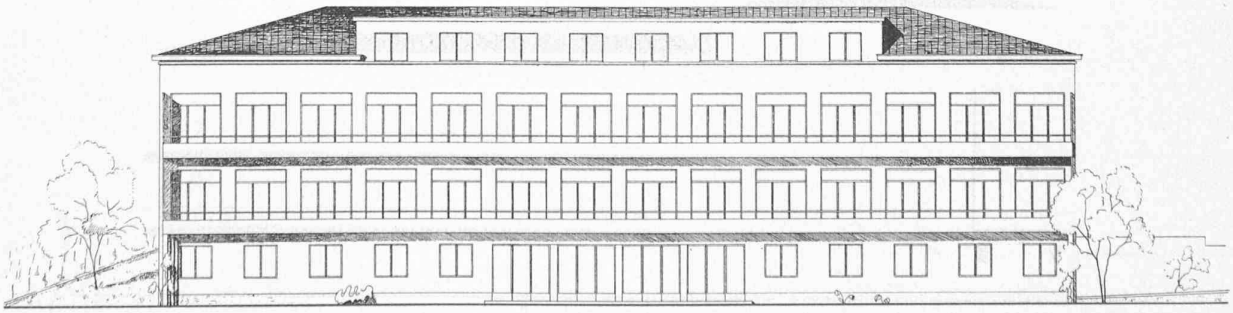

Façade sud. — Echelle 1 : 300.

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX

IIme rang : projet « Topographie »
de MM. *Mayor* et *Chevalley*,, architectes à Lausanne.

Jugement du jury :

Bonne implantation. Plans clairs et bien ordonnés. Les chambres de sœurs au nord sont critiquables. Ce projet nécessiterait de gros terrassements pour l'éclairage du sous-sol. Architecture des façades très schématiques. Toiture embryonnaire. En donnant des hauteurs normales aux étages, le cube est augmenté et porté à 6380 m³, sans les toitures.

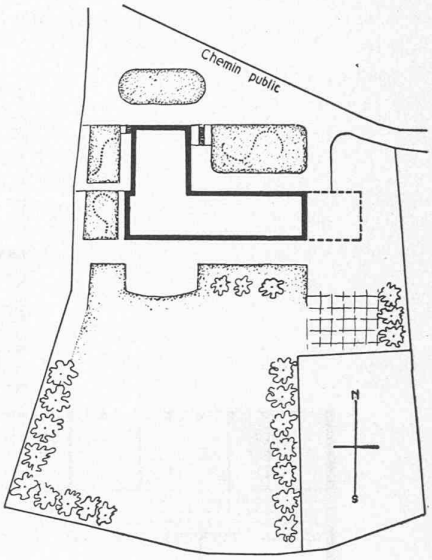

Situation. — Echelle 1 : 1500.

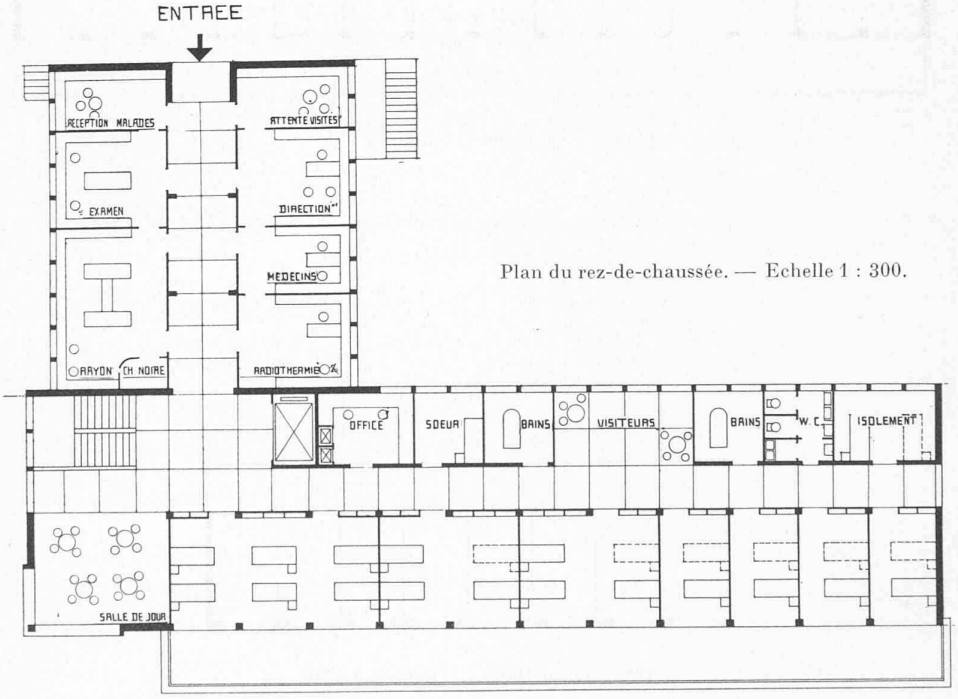

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 300.

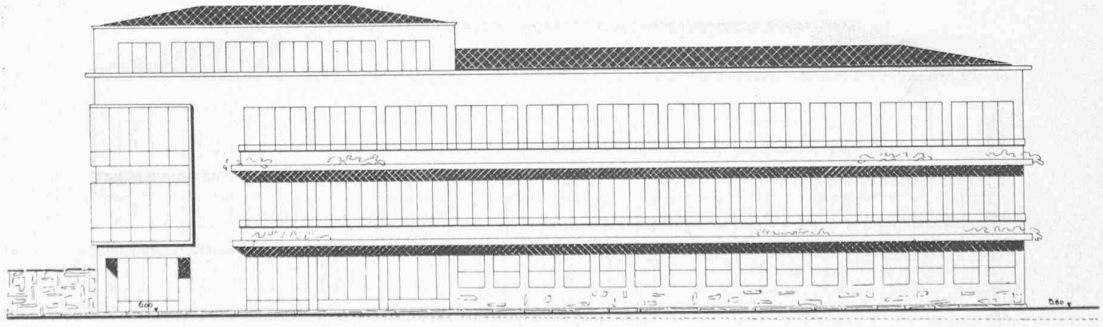

Façade sud. — Echelle 1 : 300.

CONCOURS POUR L'INFIRMERIE DE LAVAUX

IIme rang : MM. *Mayor* et *Chevalley*, architectes, à Lausanne.

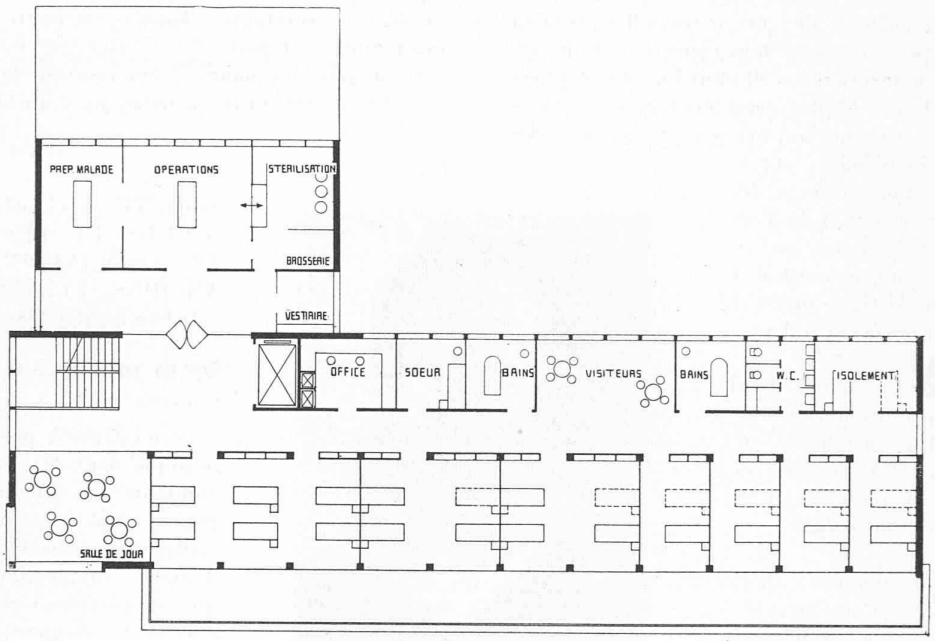

Plan du 1er étage. — Echelle 1 : 300.

Concours pour l'infirmerie de Lavaux.

Extrait du rapport du jury.

Le jury a commencé ses délibérations le vendredi 8 mars, à 10 h., à la Salle Davel, à Cully. Il est composé de MM. le Dr *G. Cérésole*, médecin à Rolle, *H. Bessat*, membre du comité de l'Infirmerie, Lutry, *E. Bron*, architecte, Riex, *Ch. Thévenaz*, architecte, Lausanne, *F. Gilliard*, architecte, Lausanne, *J. Hugli*, architecte, Yverdon. M. *Bron*, architecte, fonctionne en qualité de président et rend hommage à la mémoire de M. *V. Desfayes*, membre du jury, décédé.

78 projets ont été expédiés. Ils sont tous parvenus dans le délai prescrit.

Les membres du jury procèdent à un premier examen individuel des projets.

A un premier tour d'élimination, 29 projets sont écartés pour insuffisance générale.

Après nouvel examen et discussion, le jury décide de procéder à un *second tour d'élimination* des projets présentant, malgré leurs défauts, des qualités plus marquées que les précédents. 23 projets sont éliminés.

Le jury procède à *un troisième tour d'élimination* au cours duquel les projets écartés firent l'objet d'une critique.

Ayant comparé les différents projets retenus, et tenant compte des observations auxquelles ces projets ont donné lieu, il décide à l'unanimité de les classer de la manière suivante :

Premier rang : Projet no 46. — Deuxième rang : Projet no 26. — Troisième rang : Projet no 10. — Quatrième rang : Projet no 7. — Cinquième rang : Projet no 77. — Sixième rang : Projet no 39. — Septième rang : Projet no 50. — Huitième rang : Projet no 27. — Neuvième rang : Projet no 49.

Le jury décide de répartir, comme suit, les 6000 fr. qui sont à sa disposition : premier rang, 2000 fr.; second rang, 1800 fr. ; troisième rang, 1400 fr. ; quatrième rang, 800 fr.

Se référant à la clause no 16 du programme, le jury estime que le projet no 46 devise « C4 », classé en premier rang, ne peut pas être exécuté tel qu'il est présenté. Une nouvelle étude devra être faite, tenant compte des idées présentées au concours et des critiques du jury.

Aucun des projets primés ne donne complète satisfaction au jury.

Procédant à l'ouverture des enveloppes, M. le président proclame les noms des lauréats comme suit :

Projet no 46, devise « C4 » ; auteurs : MM. *M.* et *A. Chappuis*, architectes, à Vevey.

Projet no 26, devise « Topographie » ; auteurs : MM. *Mayor* et *Chevalley*, architectes, à Lausanne.

Projet no 10, devise « Asklepios » ; auteur : M. *Robert Loup*, architecte, à Lausanne[1].

Projet no 7, devise « Quies » ; auteur : M. *Werner Herzog*, architecte, à Lausanne[1].

Cully, le 11 mars 1940. *Le Jury.*

[1] Nous publierons à notre prochain numéro les plans des projets classés en troisième et quatrième rang. (Réd.).